

AFFAIRE N°23 - Autorisation de lancer trois appels d'offres pour la fourniture de denrées alimentaires diverses nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pour le deuxième semestre 1977 (période du 14 août au 31 décembre 1977).

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à lancer trois appels d'offre pour la fourniture de :

1° - Fourniture de pains

- 100 000 pains de 450 grs net

2° - Fourniture de denrées alimentaires diverses

- viande de boeuf.....	12 000 kgs
- poulets.....	35 000
- Poissons.....	23 000
- Thon.....	7 000
- viande de porc.....	17 500
- saucisses.....	11 000
- pois PC2 (1).....	6 000
- lentilles blondes (1).....	8 000
- haricot marbrés (1).....	8 000
- haricots blancs (1).....	8 000
- riz.....	140 000
- saindoux.....	10 000
- sel.....	6 000
- morue.....	9 000
- chocolat.....	6 000
- saucisson (1).....	6 000
- pâté de foie (1).....	6 000 btes
- beurre.....	12 000
- fromage à tartiner (1).....	20 000
- gelée de fruits (bte de 12 kgs).....	6 000
- gelée (bte de 1 kg).....	2 000
- confiture (bte de 12 kgs).....	6 000
- confiture (bte de 1 kg).....	2 000
- huile de table (1).....	6 000 kgs
- boeuf assaisonné (1).....	4 600 btes
- tomates au naturel (1).....	10 000
- sardines à l'huile (1).....	50 000
- thon au naturel (1).....	6 000

(1) Echantillon à déposer en même temps que la soumission, la veille de l'appel d'offres avant 16 Heures.

3° - Fourniture de légumes, épices et fruits

+ LEGUMES :

- choux pommés.....	15 000 kgs
- choufleur.....	15 000
- citrouille.....	15 000
- carottes.....	6 000
- pet-sai.....	4 000
- grosses tomates.....	2 000

- concombre.....	1 500 kgs
- pomme de terre.....	30 000
- laitue.....	3 000
- haricots verts.....	3 000
- poireaux.....	300
- navets.....	300
- betteraves.....	300
+ EPICES :	
- oignons.....	15 000
- aulx.....	6 000
- thym.....	300
- safran.....	300
- piments (petits).....	800
- tomates (petites).....	40 000
- persil.....	300
- poivre.....	300
+ FRUITS :	
- variés.....	90 000

nécessaires au fonctionnement des Cantines Scolaires pendant le deuxième semestre 1977.
 Les crédits sont prévus au chapitre 459 - article 601 du Budget des Cantines Scolaires.

Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. GRAVINA - Est-ce que les denrées doivent être obligatoirement consommées

LE MAIRE - Nous ne sommes pas tenus d'utiliser toutes les quantités qui figurent au marché. Nous avons droit à une marge de 25 % en plus ou en moins.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Vu
 Saint-Denis, le 25 août 1977
 Pour le Préfet
 Le Secrétaire Général
 Signé: P. MAGNIER
 Pour copie conforme
 Le Chef de Bureau délégué
 J. LACOSTÉ